

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 25/07/2023
et publié ou notifié
le 25/07/2023

COMMUNE D'AISY SUR ARMANCON

Séance ordinaire du 12 juillet 2023

Date de la convocation: 07/07/2023

Membres en exercice : 9

L'an deux mille vingt-trois et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Olivier MURAT

Présents : 8

Présents : Thérèse BURGRAF, Olivier MURAT, Olivier CADART, Aymeric FOURRIER, Maude GUYOTOT, Roland BURGRAF, Sofie AUBLIN, Chantal BESANÇON

Votants : 9

Pour : 5

Représentés : Marie-France MURAT par Olivier MURAT

Contre : 3

Excusés :

Abstentions : 1

Absents :

Secrétaire de séance : Chantal BESANÇON

Objet: Convention pylône Cellnex France Infrastructure (4 opérateurs) - 2023_44

Le Maire présente une convention portant occupation temporaire du domaine public rédigée par la société Cellnex France Infrastructure (4 opérateurs). Elle a pour objet de préciser les conditions de mise à disposition, sur le domaine public, au lieu-dit "chemin communal rue de l'Eglise" parcelle AC 11 superficie (environ 36 m²) pour l'implantation, la mise en service et l'exploitation d'une station relais (antenne, armoire et divers matériels). Il y est précisé que les travaux d'aménagement, l'entretien des emplacements et des équipements techniques, le raccordement et les réparations seront entièrement à la charge du bénéficiaire de la ladite convention. La durée proposée est de 12 ans à la signature. La redevance annuelle est de 500 € du début du chantier à l'expiration des 12 ans.

Le conseil, après en avoir délibéré : 5 pour, 3 contre et 1 abstention

- **ACCEPTE** les conditions de la convention telle que présentée
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessite
- **CHARGE** le Maire d'établir les titres correspondants.

Secrétaire de Séance



Le Maire,
Olivier MURAT

